



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Eurocopter

Question écrite n° 44366

Texte de la question

M. Alphonse Bourgasser appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur l'inquiétude des industriels d'Eurocopter France pour l'avenir du programme « NH 90 ». En effet, la loi de programmation militaire pour les années 1997 à 2002 ne prévoit aucune commande d'hélicoptères de manœuvre NH 90 avant l'an 2000, et cette situation irrealiste aura comme principale conséquence d'empêcher toute exportation de ces appareils avant cette date. Or plusieurs pays renouvellent actuellement leur flotte d'hélicoptères mais ne veulent pas être les premiers utilisateurs opérationnels du NH 90. Il lui précise qu'Eurocopter a ainsi vu disparaître le marché néerlandais au profit des Américains et se trouve actuellement paralysé face à la demande de la Turquie, pourtant prête à s'équiper d'appareils autres qu'américains. C'est pourquoi, estimant qu'il suffirait de commander une demi-douzaine d'hélicoptères pour crédibiliser le NH 90 sur le marché de l'exportation, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend prendre les mesures nécessaires pour répondre aux légitimes préoccupations des industriels d'Eurocopter-France. Il lui rappelle que ce groupe emploie 6 300 salariés et que, si une décision n'est pas prise rapidement, il devra réexaminer ses effectifs à la baisse pour s'adapter au déclin des commandes et au retard accumulé dans le programme NH 90 avec le report des contrats.

Texte de la réponse

La loi de programmation militaire 1997-2002, adoptée par le Parlement en juin dernier, assure le maintien du développement du programme NH 90 au rythme prévu ainsi que le lancement de la production. Le calendrier de fabrication de cet hélicoptère a toutefois été aménagé. Ainsi, les onze premiers NH 90 seront commandés à partir de l'an 2000 pour la marine nationale, les livraisons étant prévues à compter de 2005. L'armée de terre devrait être dotée de cet appareil en 2011. Il convient de préciser à l'honorable parlementaire que si les Pays-Bas ont fait le choix d'un hélicoptère de combat américain, ce n'est pas au détriment du NH 90 mais du Tigre. Par ailleurs, dans le domaine des hélicoptères de transport, ce pays a passé commande à Eurocopter de 17 Cougar MK 2 en 1993, aux dépens d'un appareil américain concurrent. La Turquie s'est, quant à elle, portée acquéreur de 20 Cougar MK 1 en 1994, tout en étant susceptible de commander de nouveaux exemplaires. Le carnet de commandes à l'exportation d'Eurocopter s'est, en outre, enrichi cette année de trois contrats importants : des Cougar pour l'Espagne et l'Arabie Saoudite, des Panther et des Super-Puma (nouvelle version) pour les Emirats arabes unis. De ce fait, la société Eurocopter a pu renoncer à la mise en œuvre d'un nouveau plan social venant s'ajouter aux mesures d'adaptation engagées mi-1995.

Données clés

Auteur : [M. Bourgasser Alphonse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44366

Rubrique : Construction aéronautique

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5605

Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6871